



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SAMEDI 14 AVRIL 2018 – FEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

2. RÉSOLUTIONS

3. INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

4. CLÔTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

2. RÉOLUTIONS

3. INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

4. CLÔTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

INTERVENTION DU PRÉSIDENT

M. Jacques VAREYON
Président CAURAG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

2. RÉSOLUTIONS

3. INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

4. CLÔTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

2. RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION N°1

« En application des dispositions réglementaires, et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité Auvergne Rhône-Alpes, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, de modifier le traité de fusion Auvergne- Rhône-Alpes du 22 juin 2017, page 5 titre 4 « évaluation et désignation de l'apport » comme présenté. »

2. RÉOLUTIONS

4. EVALUATION ET DESIGNATION DE L'APPORT

MODIFICATION DU TRAITE DE FUSION DU 02/09/2017

4.1 Désignation de l'actif apporté

ACTIF

- Actif immobilisé : 30 950 E
- Disponibilités : 213 746,45 E
- Créances d'exploitation : 40 784,68 E
- Charges constatées d'avances : 99 395,31 E

TOTAL ACTIF : 384 876,44 E

4.2 Passif pris en charge

DETTES

- Dettes d'exploitation : 114 842,25 E
- Produits constatés d'avances : 133 049,91 E

**TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE :
247 892,16 E**

SITUATION NETTE : 136 984,28 E

2. RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION N°2

« En application des dispositions réglementaires, et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité Auvergne-Rhône-Alpes, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le préambule de l'article 1er des statuts, votés le 2 septembre 2017, comme présenté. »

2. RÉOLUTIONS

STATUTS DU COMITE AUVERGNE/RHÔNE-ALPES DE GYMNASTIQUE (CAURAG) 2017

TITRE 1 er - BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1er. – Objet – Durée – Siège

Suite à la réforme territoriale de l'Etat, et par décision de la Fédération Française de Gymnastique dans le cadre de la fusion des régions et en tant qu'organisme déconcentré de celle-ci, le Comité Régional de Gymnastique d'Auvergne est absorbé par le Comité Régional de Gymnastique de Rhône-Alpes qui devient l'Association régime loi de 1901 : « COMITE AUVERGNE/RHÔNE-ALPES DE GYMNASTIQUE » dit CAURAG.

~~[L'association dite "COMITE AUVERGNE/RHÔNE ALPES DE GYMNASTIQUE", constituée le 02 septembre 2017 par décision de la Fédération Française de Gymnastique, en tant qu'organisme déconcentré de celle ci, est issue de la fusion du comité régional de gymnastique d'Auvergne et du comité régional de gymnastique de Rhône Alpes consécutive à la réforme territoriale de l'Etat.]~~

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

2. RÉSOLUTIONS

3. INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

4. CLÔTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

3. INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

INTERVENTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

2. RÉSOLUTIONS

3. INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

4. CLÔTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

4. CLÔTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

INTERVENTION DU PRÉSIDENT

M. Jacques VAREYON
Président CAURAG



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr



FFGym Auvergne-Rhône-Alpes



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Crédit Mutuel
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

